



**COMITE SYNDICAL
MDE
Délibération n° 8**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an 2025, le 27 janvier à 09h30, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 51

Pouvoirs : 2

Excusés : 6

Membres votants : 51

OBJET : ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU MARCHE AUDIT ENERGIE

Vu la délibération N° 2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative ;

Vu l'annexe à la délibération N° 2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » ;

Vu la délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique ;

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement.

Liste des membres ayant délibéré : 17

SIREN	MEMBRE	Date délibération
7011	VALLEES D ANTRAIQUES ASPERJOC	13/12/2024
7019	AUBENAS	14/03/2024
7031	BERRIAS ET CASTELJAU	22/05/2024
7051	CHAMPAGNE	18/12/2023
7124	LAFARRE	14/02/2024
7159	MIRABEL	06/11/2024
7161	MONTPEZAT SOUS BAUZON	22/02/2024
7197	ROIFFIEUX	01/07/2024
7208	ST ANDEOL DE BERG	12/12/2023
7263	ST LAURENT SOUS COIRON	14/11/2023
7273	ST MAURICE D'IBIE	19/12/2023
7280	ST PAUL LE JEUNE	30/05/2023
7295	ST SAUVEUR DE MONTAGUT	28/11/2023
7297	ST SYLVESTRE	23/09/2024
7321	THORRENC	18/12/2023
200016905	CC Pays de Lamastre	21/12/2023
200091601	SYDEO	04/05/2023

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de prendre acte des demandes d'adhésion des membres au marché d'audit énergétique du SDE 07.

Le Président

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification